

Diagnostic et propositions relatifs à la situation des jeunes face à l'emploi en France : les positions de l'UNEF

Explication générale du diagnostic de l'UNEF en matière d'insertion professionnelle des jeunes

La période d'insertion professionnelle des jeunes est de plus en plus longue et de plus en plus difficile (accès au premier emploi stable à 27 ans en moyenne). **L'emploi stable**, autrefois passage vers le monde adulte, **semble être devenu une « chance » à tel point qu'il faudrait en accepter toutes les conditions**. Surreprésentés parmi les demandeurs d'emploi, ils sont les plus exposés aux effets des politiques de flexibilisation du marché de l'emploi : **en 2009, le taux de chômage chez les jeunes a atteint 25,3%** (source : enquête DARES, au quatrième semestre 2009), **la moitié des moins de 25 ans occupent un emploi précaire** alors que 80% des salariés ont un CDI, et **pour 59% des jeunes le 1er emploi est un contrat précaire**.

Bien que désormais cette précarisation des conditions d'insertion professionnelle ne fasse plus débat, les tentatives de réponse **furent soit discriminantes (type CIP, CPE), soit inadaptées ou bien trop restreintes**. L'extension aux jeunes actifs de moins de 25 ans de la seule partie « complément de revenu » du RSA, sans aucun dispositif supplémentaire pour les jeunes sans ressources, étudiants ou chômeurs en est l'illustration. Ce dispositif ne résiste d'ailleurs pas à l'épreuve des faits : selon la CNAF le nombre de bénéficiaires plafonnait en octobre dernier à 3400, alors que l'ancien ministre de la jeunesse M-P Daubresse avait annoncé 15 000 bénéficiaires pour la première année pleine (soit déjà dix fois moins que les prévisions de Martin Hirsch au printemps précédent).

Si les jeunes sans qualifications sont les plus fragiles, la période d'insertion professionnelle se dégrade aussi pour les jeunes diplômés. Selon une récente enquête de l'AFIJ, **seul 36 % des diplômés de 2009 sont en emploi** en avril 2010. La majorité d'entre eux n'a pas suffisamment cotisé pour bénéficier de l'indemnisation chômage et se retrouve sans protection ni ressource.

Les mesures de réponses « spécifiques » et « incitatives » face à ces problématiques, qui institutionnalisent l'idée d'un problème d'employabilité des jeunes, ne peuvent constituer de véritables réponses à la précarité qui frappe la jeunesse sur le marché de l'emploi : **le problème de l'emploi des jeunes n'existe pas en soi**, c'est avant tout un problème de chômage de masse dont les jeunes, par absence de tout statut social et politique protecteur, sont les premières victimes.

Ainsi, alors qu'il existe aujourd'hui une analyse unanime sur la marginalisation de la jeunesse dans la société, il y a urgence à **mettre un terme au « bizutage social »** imposé aux jeunes lors de leur entrée dans la vie professionnelle.

L'UNEF considère, qu'au contraire, **miser sur l'insertion des jeunes, c'est faire le pari de l'avenir. Garantir en effet à tous les jeunes le droit à une insertion professionnelle durable, détermine la possibilité d'un progrès durable pour l'ensemble de notre société.** Gageant que les conditions d'entrée sur le marché du travail relèvent d'une responsabilité collective, parce que sont l'enjeu du bien public, elles doivent à ce titre être intégralement prises en charge par la société.

Les réponses appropriées à apporter aux difficultés des jeunes en matière d'insertion professionnelle doivent donc passer **par la reconnaissance d'un statut social et politique ouvrant de nouveaux droits collectifs.**

1) Les jeunes face à l'emploi en France : un constat alarmant

Il s'agit dans cette partie d'examiner les phénomènes et effets qui caractérisent les difficultés que rencontrent les jeunes en matière d'insertion professionnelle

A) L'accès à l'emploi stable : une perspective qui ne cesse de s'éloigner pour les jeunes

Les jeunes sont aujourd'hui la première catégorie de la population sur laquelle pèsent les politiques de flexibilité du marché de l'emploi. En l'absence de tout statut protecteur, et surreprésentés parmi les candidats à l'embauche, **les jeunes absorbent toutes les tensions sur le marché du travail.**

Le taux de chômage chez les jeunes ne cesse ainsi de progresser (atteignant le chiffre record de 25,3% au quatrième semestre 2009 par exemple). Les jeunes sont **collectivement confrontés à une étape de bizutage social** lors de leur entrée sur le marché du travail : alors que la norme d'emploi reste pour une majorité de salariés le CDI, les jeunes se voient systématiquement exclus de l'accès aux contrats **protecteurs (plus de la moitié des moins de 25 ans occupent un emploi précaire)**. En outre, 300 000 jeunes sont au chômage et ne bénéficient d'aucuns minimas sociaux, et les étudiants salariés qui cotisent aux ASSEDIC n'ont eux non plus droit au chômage.

Cette tendance s'inscrit dans un temps long de la dégradation des conditions d'entrée des jeunes sur le marché de l'emploi : en moyenne, sur la période 1993-2002, les actifs récents n'ont représenté **que 9 % de la population active, 8,3 % de l'emploi salarié et 7,7 % de l'emploi total** ; par contre, ils ont **représenté 19,3 % des chômeurs et 26,7 % des nouveaux embauchés.**

Cette tendance à été accentuée par l'accélération des destructions d'emploi dues à la crise économique. En effet, les contrats les plus précaires majoritairement occupés par les jeunes, servent de première variable d'ajustement lorsque la croissance diminue.

L'analyse des conditions d'accès à l'emploi des jeunes **ne peut donc se limiter**, à l'inverse de la tendance actuelle, à la **seule caractérisation des processus individuels d'insertion**, qui revient à considérer que l'insertion professionnelle des jeunes n'est qu'une succession d'étapes et trajectoires individuelles. Pour comprendre et donc agir efficacement contre le chômage des jeunes, il est donc indispensable de prendre en compte les évolutions structurelles du marché de l'emploi. En particulier, la nature du premier contrat à l'embauche a des conséquences non négligeables sur la fragilité des jeunes face à l'emploi.

Tableaux récapitulatifs du taux d'accès au CDI chez les jeunes

	Taux d'accès à une profession intermédiaire ou cadre		Taux d'accès à un CDI	
	Au 1er emploi	3 ans après	Au 1er emploi	3 ans après
Non diplômés du supérieur	27%	41%	26%	56%
Diplômés LMD	78%	88%	36%	72%

Lecture : on constate à nouveau le rôle protecteur que joue le diplôme vers l'accès au CDI : 72% des diplômés ont accès à un CDI, 3 ans après l'obtention de leur diplôme contre 56% chez les non diplômés du supérieur.

Agir durablement contre le chômage des jeunes, c'est donc agir sur la norme de contrat à l'embauche.

B) Les jeunes sans qualifications en première ligne face à la précarité du marché du travail.

Selon une enquête du CEREQ (Centre d'Etudes et de Recherches sur l'Emploi et les Qualifications), **le taux de chômage des jeunes sortis non qualifié du système éducatif est supérieur de 10 points à celui des jeunes diplômés du supérieur** (17% contre 7% trois ans après la sortie, diplômée ou non, de l'enseignement supérieur).

L'effet d' « engorgement » lié à la surreprésentation des jeunes parmi les demandeurs d'emploi, cumulé à ceux de la précarité grandissante sur le marché du travail et à la pénurie d'emplois qualifiés, **engendrent une exclusion durable des jeunes non diplômés de l'accès à l'emploi stable.**

Ces analyses démontrent que le **diplôme demeure la meilleure arme contre le chômage.**

Tableaux de répartition des jeunes bacheliers dans l'enseignement supérieur et taux de chômage

	Répartition	Taux de chômage
Non diplômés		35%
Non diplômés de BTS/DUT après le bac	8%	13%
Non diplômés de DEUG après le Bac	12%	17%
Niveau Bac +2	38%	7%
Niveau Bac +3	14%	7%
Niveau Bac +4	8%	9%
Niveau Bac +5	16%	5%
Niveau Doctorat	3%	7%

	Répartition	Taux de chômage
Non diplômés		35%
Non diplômés du supérieur	20%	15%
Diplômés LMD	41%	7%

Lecture : le taux chômage est multiplié par 5 pour un jeune non diplômé, et par 2 pour un jeune non diplômé du supérieur.

Lutter contre le chômage des jeunes c'est donc aussi garantir l'accès à un diplôme pour le plus grand nombre.

2) Les conséquences : les difficultés d'insertion professionnelle des jeunes sont cœur des problèmes du marché de l'emploi, et notamment des transformations des normes d'emploi.

A) La déqualification : comment les jeunes sont systématiquement poussés vers le marché secondaire de l'emploi

La logique de réponse à court terme aux besoins du marché fait de la jeunesse une variable d'ajustement sur le marché du travail. Dans un contexte de crise économique, de chômage de masse qui exerce une forte pression sur les salaires, de manque de perspectives de reprise de croissance, **les jeunes sont poussés à accepter des emplois qui ne correspondent pas à leurs qualifications et niveaux d'études.** On accentue ainsi le **processus général de déqualification** que subit notre génération, où l'absence de reconnaissance des diplômés et des qualifications maintient les nouveaux arrivants sur le marché du travail dans une situation instable.

Confrontés à une véritable alternance entre emplois précaires et chômage, les jeunes sont donc dès leur entrée sur le marché du travail exclus du CDI : seuls **30% des jeunes diplômés ont accès à un CDI au premier emploi et 35% ne connaissent pas une insertion professionnelle durable**, c'est-à-dire enchaînent des périodes d'inactivité forcée (chômage, intérim, CDD...)

Tableaux récapitulatif des salaires médians par niveau de formation

	Salaire médian (primes incluses)	
	Au 1er emploi	3 ans après
Non diplômés de BTS/DUT après le bac	1 060 €	1 250 €
Non diplômés de DEUG après le Bac	960 €	1 190 €
Niveau Bac +2	1 190 €	1 410 €
Niveau Bac +3	1 150 €	1 460 €
Niveau Bac +4	1 540 €	1 970 €
Niveau Bac +5	1 540 €	1 970 €
Niveau Doctorat	1 750 €	2 180 €

Plus qu'un problème d'employabilité des jeunes, les problèmes d'insertion professionnelle de la jeunesse portent donc sur les normes d'emploi chez les jeunes.

Conséquence : **cette précarité se répercute sur l'ensemble du marché du travail**, et le tire vers le bas. L'absence d'une politique d'investissement en faveur de la sécurisation de l'insertion des jeunes est donc aussi la cause du tassement des statuts et revenus sur le marché du travail (« smicardisation »). En outre, ce **processus général de précarisation** du marché du travail **engendre et renforce aussi l'exclusion durable des jeunes sans qualifications de l'accès à un emploi stable**.

Ainsi, cette exclusion généralisée d'accès aux contrats protecteurs que subissent aujourd'hui les jeunes, **cumulée à l'effet d'une forte pénurie d'emplois qualifiés, empêche toute la société de tirer profit du niveau de qualification**, pourtant en perpétuelle progression, des nouveaux arrivants sur le marché du travail.

Cette réalité est d'autant plus alarmante, que le statut d'emploi à la première embauche conditionne l'ensemble de la vie professionnelle de chacun. Ainsi, un jeune embauché en dessous de ses qualifications, devra revoir ses perspectives de carrière à la baisse. De même, un jeune qui commence sa vie professionnelle par plusieurs mois de chômage verra sa productivité sur le marché de l'emploi baisser (ce que les économistes nomment effet « d'hystérèse »).

B) Le déclassement de notre génération prive la société toute entière du bénéfice de l'élévation du niveau de qualification des jeunes

Le phénomène de déclassement est un phénomène plus récent. En effet, si le diplôme est une protection essentielle, et demeure la meilleure arme contre le chômage, il est de moins en moins une perspective d'ascension sociale. Ce constat est d'autant plus inquiétant que notre génération est globalement bien plus qualifiée, et plus productive, que les générations précédentes. **Mais cette progression n'est aujourd'hui pas reconnue : les jeunes ne bénéficient plus de la plus-value que constitue l'élévation du niveau de qualification quant à leurs conditions d'entrée sur le marché du travail**.

Ce phénomène renforce par ailleurs le sentiment de frustration face à un système éducatif qui ne remplit plus son rôle d'ascenseur social ; ce qui démultiplie aussi les mécanismes d'« autocensure » vis-à-vis des formations qu'entreprennent les jeunes, et / ou de leur durée.

Les jeunes qui entrent aujourd'hui sur le marché du travail sont donc doublement pénalisés, par un « effet d'âge », cumulé à celui d'un « effet de génération » : les jeunes sont d'abord discriminés « en tant que jeunes » dans les politiques d'emploi à leur destination, et ensuite s'approprient à trainer toute leur vie professionnelle comme un boulet leurs difficultés d'insertion liées à la précarité grandissante sur le marché du travail.

3) Face à une situation d'urgence : des réponses soit inutiles, soit injustes

A) Les politiques mises en œuvre pour lutter contre le chômage des jeunes : des mesures inefficaces ou inadaptées.

Les politiques publiques ciblées sur l'accès à l'emploi des jeunes mises en œuvre ces dernières années ont essentiellement reposé sur l'idée que le chômage des jeunes serait avant tout dû à un problème de formation des jeunes.

Le principal objectif de ces dispositifs est de rapprocher la sphère éducative de celle de l'entreprise afin **d'améliorer l'« adéquationnisme » des formations et qualifications aux besoins du marché**. C'est notamment cette logique qui fait des **contrats de formation en alternance** (contrats d'apprentissage, d'adaptation et de qualification) **les réponses particulièrement privilégiées**. Les dispositifs de formation en alternance sont d'ailleurs les plus importants en terme de bénéficiaires avec près de deux tiers des bénéficiaires de l'ensemble des mesures de la politique de l'emploi en faveur des jeunes.

L'autre volet des mesures spécifiquement conçues pour répondre au problème de l'emploi des jeunes s'appuie lui sur une **logique de déréglementation**, tels les contrats initiative emploi (CIE), ou contrats jeunes en entreprise. Ces mesures visent avant tout à **diminuer le coût du travail des jeunes actifs pour les employeurs par le biais d'exonérations de cotisations sociales et/ou par le versement de subventions pour les employeurs**. L'objectif de ces politiques est de diminuer les rigidités du marché du travail pour les jeunes (salaire minimum légal ou conventionnel, statut d'emploi). Cette remise en cause induit le développement de contrats atypiques (contrat temporaire, règle de licenciement assouplie, etc.) à l'emploi normé qu'est le CDI.

Mais les résultats de l'ensemble de ces « réponses spécifiques » parlent d'eux même. **Les emplois aidés, justifiés par le fait qu'ils devaient permettre l'accès à un emploi stables, ont eu un effet très faible**. Durant les trois années qui ont suivi leur sortie du système éducatif, près de **66 % des jeunes concernés ont connu un accès rapide et durable à l'emploi, contre 72,5 % pour les non bénéficiaires de contrats aidés**. En institutionnalisant des formes d'emplois atypiques, ces mesures contribuent à l'aggravation des inégalités entre salariés, et accroissent l'insécurité sur le marché du travail en proposant des contrats dérogatoires à l'emploi stable. **Enfin les avantages (exonérations, subventions) offerts aux entreprises n'ont pas relancé l'emploi et bien au contraire ont eu des effets dévastateurs :**

- **Effets d'aubaine** : les entreprises, qui, quoi qu'il arrive, auraient embauché (**le taux d'emploi n'a pas augmenté de manière conséquente**), en profitent pour bénéficier d'argent public.
- **Effets de substitution** : les entreprises remplacent une catégorie de salariés par une autre pour profiter d'avantages.

- **Effets de seuil et trappes à bas salaire** : par ces mesures les entreprises sont incitées à embaucher à un salaire égal ou inférieur au seuil d'exonération. Cette tendance maintient une partie du salariat dans les bas salaires. **En 1993, 32,5 % des salariés étaient rémunérés en dessous de 1,3 SMIC mensuel, ils sont près de 40% en 2000.** Quand Nicolas Sarkozy annonce à tour de bras sa politique d'exonérations dans son pacte pour la jeunesse, il creuse à nouveau la précarité et stigmatise la jeunesse.

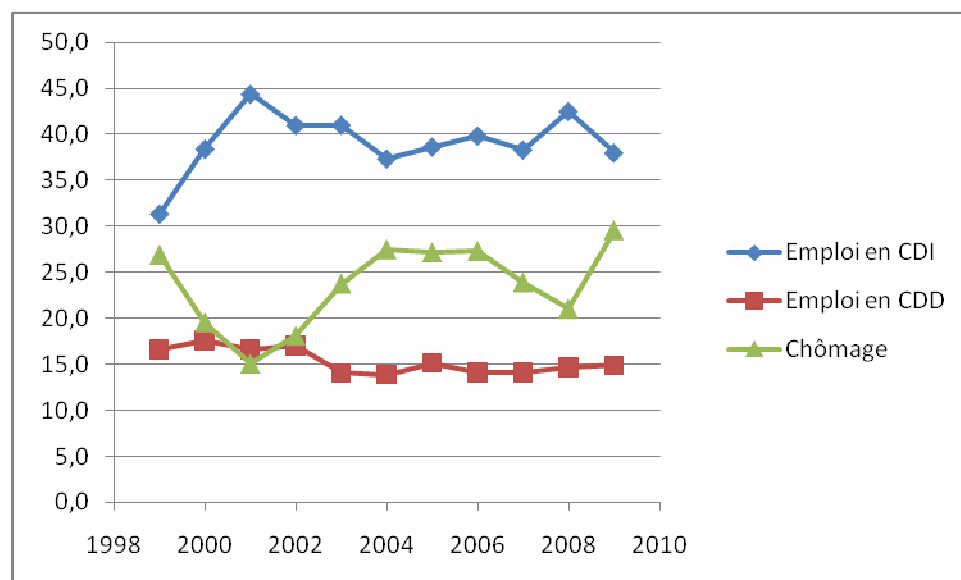
Zoom sur l'apprentissage :

Les dispositifs en alternance sont les plus importants en terme de bénéficiaires avec près de 2/3 des bénéficiaires de l'ensemble des mesures de la politique de l'emploi en faveur des jeunes. Mis en avant comme la solution pour l'emploi des jeunes, l'apprentissage soulève malgré tout un certain nombre de questions. Certains chiffres portent à s'interroger : **17% abandonne leur contrat sans aller au bout, seulement 38% bénéficient d'un emploi en CDI à la fin de leur formation contre 36% pour un étudiant en formation initiale, 30% sont au chômage à la fin de leur contrat contre 7% chez les diplômés niveau licence, master, doctorat.**

Tableau récapitulatif de la répartition CDI, CDD, chômage chez les apprentis en 10 ans

	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009
Emploi en CDI	31,3	38,4	44,4	41,0	41,0	37,3	38,6	39,9	38,3	42,5	38,0
Emploi en CDD	16,6	17,6	16,6	17,0	14,1	13,9	15,1	14,1	14,1	14,7	14,9
Chômage	26,9	19,6	15,1	18,1	23,8	27,5	27,2	27,3	23,9	21,0	29,6

Graphique récapitulatif de la répartition CDI, CDD, chômage chez les apprentis en 10 ans



Les contrats d'alternance ouvrent des portes pour des jeunes n'ayant pas accès à une formation mais ne semble pas être une meilleure protection. Favoriser l'accès à un diplôme reste la priorité, cependant l'apprentissage pose la problématique de la professionnalisation des formations.

Les diplômés de ces formations ont subi les effets de la crise de manière plus forte que les autres. En 2009, le taux de chômage augmente de 8,6% contre 6% en moyenne chez les jeunes.

En outre, ces formations, dans l'enseignement supérieur ne sont accessibles qu'à une faible partie de l'effectif étudiant.

Si la formation en alternance peut être une piste pour améliorer les conditions d'accès des jeunes à des formations « professionnalisantes », elle ne peut donc à aucun moment être la réponse aux difficultés que connaît notre génération en matière d'accès à l'emploi.

Les jeunes n'ont pas besoin d'être « incités à travailler », mais de se voir offrir les conditions d'une insertion rapide et à effet durable, en correspondance avec leur niveau d'étude et leurs qualifications.

B) Accompagnement social des jeunes en insertion : l'échec de mesures trop marginales ou discriminantes

Des mesures marginales pour les jeunes

Plusieurs mesures financières ont été mises en place par l'Etat pour améliorer socialement la période d'insertion professionnelle. **Ces mesures se sont révélées être au mieux insuffisante, au pire particulièrement injuste.** Le RCA (Revenu Contractualisé d'Autonomie) par exemple, expérimenté en ce moment, consiste à verser une aumône à quelques uns. Montant insuffisant et nombre de bénéficiaire trop faible, ce dispositif est bien loin de protéger financièrement la période d'insertion.

Des mesures discriminantes

La bataille contre le CPE a démontré le refus des jeunes de se voir exclus de la norme de l'emploi qu'est le CDI. Les mesures spécifiques aux jeunes, contrats aidés, contrat de formations spécifiques ont été des mesures qui ont stigmatisés les jeunes sur le marché de l'emploi, rendant plus difficile leur insertion sur le marché de l'emploi de manière durable.

L'insuffisance de mesures d'accompagnement social des jeunes en insertion, révèle **l'absence d'une véritable politique pour l'intégration**, sociale et économique des jeunes dans notre pays.

L'Etat n'assume pas sa mission essentielle de prise en charge du parcours d'insertion des jeunes : le « Pôle Emploi » ne peut répondre aujourd'hui aux besoins des jeunes en matière d'information, ou encore de suivi soutenu quant aux conditions d'insertion. et il **n'existe par exemple aucun organisme**, géré par l'Etat et accessible à tous, qui **donne réellement aux jeunes les moyens de**

sortir de la solitude face à eux-mêmes, tant sur le plan de l'accompagnement financier que celui du suivi individuel des étapes d'insertion, **dans laquelle ils préparent leur entrée dans la vie active.**

4) Les solutions et mesures préconisées par l'UNEF

Les leviers pour lutter contre le chômage des jeunes et permettre au plus grand nombre de connaître une insertion professionnelle rapide et à effet durable sont multiples. **D'abord car il ne s'agit pas seulement de considérer que le problème du chômage se réduit aux chômeurs eux-mêmes.**

L'enjeu ne peut donc être de simplement tenter de réduire le nombre de chômeurs à court terme, mais aussi de lutter contre le déclassement et la précarité qui s'imposent aux jeunes lors de cette période de transition vers la vie active.

Il faut pour cela engager une réflexion, et aussi et surtout action de long terme quant au rôle que doit notamment pouvoir jouer l'université pour garantir à chaque jeune l'accès à un diplôme, et qu'il dispose plus par conséquent des outils nécessaires à la réussite de son insertion professionnelle. **Il est aussi indispensable d'interroger le rôle de l'Etat et comment les politiques publiques peuvent amortir les effets du chômage, du déclassement et de l'isolement des jeunes.**

A) Démocratiser l'enseignement supérieur pour lutter contre le chômage

Les chiffres le montrent, le diplôme demeure la meilleure arme contre le chômage.

- **L'UNEF demande la mise en œuvre de dispositifs de lutte contre les sorties du supérieur sans diplômes** : 20% des étudiants arrêtent leurs études avant l'obtention d'un diplôme.
- **Refixer l'objectif de l'université des 3 millions** : les jeunes qui n'ont pas accès à l'enseignement supérieur connaissent un taux de chômage de 35%. Réduire la part des jeunes non diplômés du supérieur est fondamentale. Atteindre l'objectif des 50% d'une classe d'âge à la licence, est une priorité.

Le rôle de l'université :

L'université n'est responsable ni de la situation de l'emploi ni du chômage des jeunes. Mais si elle n'a pas pour rôle de « placer » les étudiants dans les entreprises, elle a par contre vocation à assumer celui d'apporter les qualifications nécessaires aux jeunes qui ne sont pas égaux face à l'insertion professionnelle.

- **L'UNEF revendique la mise en place systématique de modules d'insertion professionnelle** : rédiger un cv, écrire une lettre de motivation, préparer un entretien d'embauche n'est pas inné et l'université doit pouvoir donner ces outils aux étudiants.

- **Mise en place de stages obligatoires dans toutes les filières** : les stages doivent permettre aux étudiants d'avoir une première expérience professionnelle. Les stages doivent être **cohérents et encadrés sur le plan pédagogique**, soit systématiquement en lien avec la formation dans laquelle est inscrit l'étudiant. Ils doivent enfin être rémunérés, à hauteur minimum de 50% du SMIC.

B) Protéger la période d'insertion professionnelle des jeunes

La période entre la fin des études et le premier emploi stable ne cesse de s'allonger (1^{er} emploi stable à 27 ans en moyenne). **Durant cette période, les étudiants n'ont le droit à aucun dispositif d'aide. Face à cette précarité accrue, des mesures immédiates, concrètes et efficaces, doivent être mises en place :**

- **Création d'une « aide à la recherche du premier emploi »**

L'UNEF exige aujourd'hui la mise en place d'une aide à la recherche du premier emploi, d'un montant d'au moins 50% du SMIC, afin de protéger socialement les jeunes en insertion et garantir l'accès à un emploi stable et rémunéré à une valeur qui corresponde réellement au niveau de qualification acquis.

- **Prendre en compte les années d'études dans le calcul des annuités ouvrant droit à la retraite :**

L'effet cumulé de l'allongement de la durée des études et du recul de l'âge d'entrée stable sur le marché du travail conduit les **jeunes à commencer à cotiser plus tard que par le passé**, et à **accumuler des périodes de « cotisations à trous »** du fait du fort taux de chômage qui les touche, des emplois précaires et des périodes d'inactivité forcée.

Alors que les jeunes participent à l'effort de production en se formant et se qualifiant, et par conséquent au progrès économique et social de notre société, nous n'acceptons pas qu'étudier puisse être ainsi pénalisant.

Nous revendiquons au contraire des réformes qui **non seulement pérennisent nos droits sociaux, mais prennent aussi en compte l'évolution de la société**. Dans un contexte économique où notre pays manque de jeunes diplômés, **la prise en compte des années d'études dans le calcul des droits ouvrant droit à retraites doit inciter plus de jeunes à entreprendre et poursuivre des études !**

C) Lutter contre la déqualification et le déclassement

Le processus général de déqualification empêche l'accès des jeunes diplômés à un niveau de rémunération reconnaissant, à sa juste valeur, leur niveau de qualification. Les jeunes diplômés sont sous rémunérés : le salaire médian au premier emploi d'un jeune diplômé de Licence n'est que de 1150 €... il n'atteindra que 1460 € trois ans plus tard. **Le salaire d'embauche ne doit plus être le SMIC.** Le niveau de qualifications de l'employé doit définir les rémunérations des salariés.

- **Garantir la reconnaissance des qualifications sur le marché du travail :**

Afin de permettre à la jeunesse de s'insérer rapidement et de manière durable sur le marché du travail, il est urgent de contraindre l'ensemble des accords salariaux à établir une **équivalence systématique et généralisée entre les niveaux de salaires et les diplômes.**

D) Agir sur la norme d'emploi des jeunes

- **Pour une véritable politique du plein emploi**

Une politique de plein emploi doit permettre de **résoudre la pénurie actuelle sur le marché du travail, et dont souffrent en premier lieu les jeunes en insertion.**

Un **soutien à la création d'emploi stable** doit permettre de réduire le temps d'attente entre l'acquisition du diplôme et la première embauche stable. On permet ainsi de **limiter le recours à l'emploi précaire, trop souvent réservé aux entrants sur le marché du travail.**

Cette exigence est d'autant plus nécessaire **que la création d'emplois précaires est le principal facteur de déstabilisation du statut de salarié.** Les jeunes aspirent non seulement à être embauchés à la sortie des études mais aussi à se voir garantir les droits liés à l'emploi tout au long de leur parcours professionnel.

Pour cela, il est nécessaire de **doter la France d'une véritable politique d'investissement audacieuse,** en particulier dans les secteurs de **la recherche, des industries nouvelles et de l'innovation.** La création massive d'emplois qualifiés doit **à la fois permettre de lutter contre le chômage des jeunes,** mais aussi de créer les conditions d'une **sortie de crise durable,** en relançant à une échelle de long terme l'activité et la **productivité** de notre pays.

De plus, des mesures concrètes doivent aussi être prises pour contrôler les pratiques abusives de certaines entreprises.

Les jeunes face à l'emploi en France : les positions de l'UNEF

- **L'UNEF requiert par exemple le conditionnement systématique des exonérations de charges à l'engagement d'emploi en CDI**
- **Le levier de l'emploi public :**

L'Etat peut jouer un rôle déterminant par la création d'emplois dans la lutte contre le chômage. Largement premier employeur du pays, la création d'emplois publics doit permettre **d'agir sur la norme d'emploi**, et par répercussion de **favoriser les conditions d'accès à l'emploi stable pour les jeunes qui sortent de l'université.**

- **L'UNEF demande la création d'un plan pluriannuel de recrutement massif dans la fonction publique**